



ÉCOLE DE MUSIQUE INTERVAL'COGLAIS

PLAN DE RENTRÉE

Version 17 septembre 2021

Protocole préparé selon :

- Guide d'aide à la continuité d'activité en contexte épidémique (Ministère de la Culture) 12 mai 2021
- recommandations des fédérations (FFEA, CMF, CNEA)
- protocole éducation nationale

- la LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr) ;
- le Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire - Légifrance (legifrance.gouv.fr) ;
- le Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire - Légifrance (legifrance.gouv.fr) actualisé.

Organisation des possibilités de reprises:

- autorisation de l'état : **Depuis le 30 juin 2021, l'ensemble des activités peuvent reprendre.**
- autorisations intercommunales ou communales d'occupation des salles
- vérification auprès des enseignants et des responsables de l'association, selon protocole sanitaire actuel, de la détention du passeport sanitaire.
- protocole adressé à l'ensemble des adhérents avant la reprise.

Recommandations générales pour toutes les salles :

- le masque **chirurgical ou de type 1** est obligatoire pour toute personne dans les locaux **à partir de 6 ans**. Précisions pour les pratiques ci-après.
- pas d'obligation de respect de distanciation d'un mètre entre les élèves ou groupes d'élèves lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. **Le port du masque est obligatoire pour les pratiques non instrumentales ou non « à vent ».**
- **Toutes les salles sont équipées d'un système d'aération double-flux permettant un renouvellement permanent de l'air. Pour autant, une aération des salles après chaque cours collectif ou individuel et régulière toutes les heures sera pratiquée.**
- **Afin d'éviter trop de rassemblement, un seul parent est autorisé à venir déposer son enfant à son cours.**
- Gel hydroalcoolique disponible à l'entrée de chaque bâtiment et dans chaque salle. **Toutes les personnes entrant dans les locaux** doivent **obligatoirement** se nettoyer les mains au gel en entrant dans une pièce.
- Sens de circulation indiqué quand cela est nécessaire et possible (précisions ci-après). **La récupération des enfants après les cours collectifs de FM et d'éveil se fera par l'arrière du bâtiment.**

Informations préalables à la rentrée :

- aux enseignants sur les pratiques à tenir / travail commun sur les adaptations nécessaires des pratiques pédagogiques

Matériel nécessaire prévu :

- masques **de type 1 ou chirurgicaux** pour les employés. Les adhérents de **+6 ans** doivent avoir leur masque **en tissu de type 1 ou chirurgical**. L'école ne fournit pas de masque aux adhérents.
- savon liquide et gel hydroalcoolique
- lingettes désinfectantes / - produits de nettoyage / - chiffons
- fléchages pour trajets éventuels
- panneaux plexiglas mobiles et de bureau

Passe-Sanitaire :

Les textes prévoient un contrôle systématique des adultes puis également des 12-18 ans à compter du 30 septembre. Une mise en application stricte signifierait des centaines de contrôles nécessaires avec les entrées et sorties dans l'école d'ici la mi-novembre, ce qui est impossible pour les bénévoles de l'association. Par ailleurs, les employés n'ont aucune obligation légale de faire ces contrôles. Enfin, il nous faudrait utiliser nos propres smartphones ou tablettes ce qui ne nous paraît, ni très normal, ni très légal.

Pour autant, et pour demeurer très sérieux comme l'a été l'école de musique depuis mars 2020, à partir du moment où l'école sera ouverte au public, voici le dispositif en place:

- Masques et gel hydroalcoolique obligatoires à l'entrée + distanciation dans les locaux.
- Pour les adultes déposant les enfants, et ne restant pas dans les locaux, nous ne contrôlerons pas le passe sanitaire et vous demandons de ne pas "stationner" dans les couloirs, ni de vous regrouper dans les couloirs. L'accès au café citoyen n'est pas soumis, pour le moment, à un contrôle du passe sanitaire. La récupération des enfants après les cours collectifs se fera directement à l'extérieur (voir ci-après)
- Pour les adhérents pratiquants devant être en possession du passe sanitaire: une information mentionnant cette obligation a été (et est encore) affichée tout au long de cette rentrée pour les inscriptions. Aussi le bureau part-il du principe que toutes les personnes s'étant inscrites l'ont fait de bonne foi et **nous estimons cette confiance cruciale**. Un simple contrôle du passe sanitaire aura lieu au début des pratiques collectives adultes.
- Pour les enfants qui auront 12 ans au cours de l'année, il n'y aura pas d'interruption des cours, laissant le temps aux familles (selon les conditions alors en vigueur) de se conformer aux indications sanitaires de l'état.
- Pour les représentations, générant du public de l'école mais aussi extérieur, **le contrôle sanitaire aura lieu systématiquement**, quelque soit l'endroit de ces manifestations.
- Enfin, concernant les obligations légales pour nos employés et les bénévoles, l'école est en pleine conformité avec ces exigences.

En participant aux activités de l'école de musique, les employés, les adhérents et les parents des adhérents mineurs s'engagent à respecter les gestes barrières habituels et ce protocole. Tout adhérent ou employé « cas contact » ou « positif » à la Covid 19 doit respecter les informations données par les autorités sanitaires et prévenir les responsables de l'association dans les meilleurs délais.

En cas de modification des consignes des autorités sanitaires, le protocole sanitaire pourra être renforcé ou assoupli.

Aucun aménagement de ce protocole ne peut être réalisé par un employé ou un adhérent sans qu'il n'ait été soumis puis validé par le bureau de l'association.

Le 17 septembre 2021
Le Président,
F.Ferté



PROTOCOLES PAR TYPES DE COURS ET PAR SALLES

BUREAU	Travail individuel	Travail en binôme	Réception du public
	Port du masque facultatif Nettoyage régulier des mains. Nettoyage de l'espace de travail en fin de demi-journée + aération 5 mn toutes les heures minimum	Port du masque obligatoire Respecter la distanciation physique Postes de travail espacés de plus d'1,5 mètre Nettoyage régulier des mains. Nettoyage de l'espace de travail en fin de demi-journée + aération 5 mn toutes les heures minimum	Port du masque obligatoire Bureaux équipés d'un écran plexiglas Nettoyage des mains entre chaque « visiteur » Nettoyage de l'espace de travail après chaque « visiteur » + aération après chaque visiteur

COURS F.M. et EVEIL MUSICAL	Cours collectifs
<p>Accès :</p> <p>Gel hydroalcoolique à l'entrée dans le bâtiment Respect des distanciations Port du masque à partir de 6 ans dès l'entrée dans les locaux.</p> <p>L'entrée se fait par le hall principal ou le hall de l'entrée « porte rouge » école de musique.</p> <p>La sortie : Les enfants sont récupérés à l'arrière du bâtiment par l'issue de secours donnant directement sur les salles FM et Eveil musical.</p> <p>Ce pour éviter trop de croisements</p> <p>Entrées/sorties différents au Pôle Sociale et Solidaire à Antrain</p>	<p>Nettoyage des mains avant et après le cours. Port du masque obligatoire pour tout élève à partir de 6 ans et pour le professeur</p> <p>Éveil et Jardin musical :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter le nombre d'enfants à 10 (soit 11 personnes avec le professeur) - port du masque pour le professeur, sauf quand il se place derrière un écran plexiglas - matériel désinfecté à la fin du cours - aération de la salle avant le cours suivant <p>Formation musicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enfants assis / tables et/ou pupitres et chaises prédisposés avant l'entrée des enfants. - nombre d'enfant limité à 10 par rangs de 3 ou 4 (soit 11 personnes avec le prof) - port du masque pour le professeur, sauf quand il se place derrière un écran plexiglas pour une pratique musicale. - matériel désinfecté à la fin du cours (pupitres, tables, chaises...) - aération de la salle avant le cours suivant <p>Les élèves sont sensibilisés au fait de toucher au minimum pupitre, chaise... Le professeur nettoie ces éléments avant l'entrée d'un autre élève.</p>

COURS d'INSTRUMENTS	Cours individuels	Cours collectifs
<p>Accès :</p> <p>Gel hydroalcoolique à l'entrée dans le bâtiment</p> <p>Respect des distanciations</p> <p>Port du masque à partir de 6 ans dès l'entrée dans les locaux</p>	<p>Toutes salles :</p> <p>Nettoyage des mains avant et après le cours. Port du masque obligatoire pour tout élève à partir de 6 ans Port du masque obligatoire pour le professeur</p> <p>Cours d'instruments à vent : Élève et professeur se disposent de part et d'autre d'un panneau en plexiglas à 2m de distance. Le masque peut alors être ôté pour la pratique instrumentale. Les musiciens qui voient l'eau de condensation de leur instrument doivent le faire sur un linge ou un essuie-tout qu'ils pensent à récupérer en fin de cours.</p> <p>Cours de chant : Élève et professeur se disposent de part et d'autre d'un panneau en plexiglas à 2m de distance. Le masque peut alors être ôté pour la pratique du chant.</p> <p>Cours de piano : Le masque est conservé tout au long du cours. Protocole de nettoyage particulier pour l'instrument (document annexe) Nettoyage entre chaque élève.</p> <p>Cours de guitare, violon et d'accordéon : Élève et professeur se disposent à 1,5 m de distance la majorité du temps. Le masque est conservé tout au long du cours</p> <p>Cours de batterie-percussions : Élève et professeur sont installés chacun à une batterie à 2m de distance. Le masque est conservé tout au long du cours L'élève apporte ses baguettes et touche au minimum les éléments de la batterie. Chaque instrument de percussion est désinfecté après le cours</p>	<p>Salle A / B / C</p> <p>Nettoyage des mains avant et après le cours Port du masque pour les élèves à partir de 6 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - élèves assis à 1,5m de distance / pupitres et chaises prédisposés avant l'entrée des enfants. - nombre de personnes limité à 4 (soit 3 élèves avec le professeur) - matériel désinfecté à la fin du cours (pupitre, chaise...) - aération de la salle avant le cours suivant <p>Salle de piano Même dispositif mais nombre limité à 3 personnes (soit 2 élèves avec le professeur)</p> <p>Studio Même dispositif mais nombre limité à 7 personnes (soit 6 élèves avec le professeur)</p> <p>Salle FM et Eveil musical Même dispositif mais nombre limité à 10 personnes (soit 9 élèves avec le professeur)</p> <p>Auditorium Même dispositif mais nombre de musiciens limité à 50 personnes (soit 49 élèves avec le professeur)</p>

	<p>et les éléments éventuels de la batterie (siège...)</p> <p>Cours de harpe celtique : Élève et professeur se disposent à 1,5 m de distance la majorité du temps. Le masque est conservé tout au long du cours Soit l'instrument de l'école de musique sera désinfecté à la lingette entre chaque élève, soit l'élève apporte son propre instrument. Le professeur dispose de sa propre harpe.</p> <p>Les élèves sont globalement sensibilisés au fait de toucher au minimum pupitres, tables, chaises... Le professeur nettoie ces éléments avant l'entrée d'un autre élève.</p> <p>Aération toutes les heures.</p>	
--	---	--

PRATIQUES COLLECTIVES

Accès :	Nettoyage des mains obligatoire avant et après les répétitions.
Gel hydroalcoolique à l'entrée dans le bâtiment	Orchestres (AUDITORIUM) : <ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes limité à 50- Chaises des musiciens espacées de 2 mètres- Port du masque obligatoire pour tout musicien de plus de 6 ans et pour tout déplacement. Le masque peut être enlevé pour pratiquer un instrument à vent à condition d'être assis à sa place. Tout autre instrumentiste conserve son masque.- Les musiciens qui vident l'eau de condensation de leur instrument doivent le faire sur un linge ou un essuie-tout qu'ils pensent à récupérer en fin de répétition.- Matériel désinfecté à la fin du cours (pupitres, chaises...)- Aération de la salle autant que possible pendant les répétitions et obligatoire avant la répétition suivante. Ateliers Musiques Amplifiées ou de Pratique Collective (STUDIO) : <ul style="list-style-type: none">- Pupitres et chaises prédisposés avant l'entrée des musiciens.- Nombre de personnes limité à 7 (Soit 6 élèves avec le professeur)- Port du masque obligatoire pour tout musicien de plus de 6 ans et pour tout déplacement. Le masque peut être enlevé pour pratiquer un instrument à vent à condition d'être assis à sa place. Tout autre instrumentiste conserve son masque.- Les musiciens qui vident l'eau de condensation de leur instrument doivent le faire sur un linge ou un essuie-tout qu'ils pensent à récupérer en fin de répétition.- Matériel désinfecté à la fin du cours (pupitre, chaise, amplis, éléments de batterie, micros...)- Chaque musicien apporte ses câbles, son « protège » micro (bonnette)- Aération de la salle autant que possible pendant les répétitions et obligatoire avant le cours suivant Ensemble vocal (AUDITORIUM) <ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes limité à 50- Emplacement des chanteurs déterminé par des chaises espacées de 2 mètres- Port du masque obligatoire pour tout chanteur et pour tout déplacement. Le masque peut être enlevé pour le chant à condition de rester à sa place.- Matériel désinfecté à la fin du cours (pupitres, chaises...)- Aération de la salle autant que possible pendant les répétitions et obligatoire avant la répétition suivante. Atelier Danses traditionnelles (SALLE Y. LE MEN – St Etienne-en-Coglès) <ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes limité à 50 / Pas de stationnement groupé des personnes dans le hall d'entrée- Nettoyage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée, puis toutes les 30 minutes et à la fin de l'atelier- Port du masque non obligatoire pendant la pratique de la danse (sauf pour les mineurs). Masque remis à la fin des pratiques dansées.- Aération de la salle tout au long de la répétition- Matériel désinfecté à la fin de l'atelier (chaises, tables...)
Respect des distanciations	
Port du masque à partir de 6 ans dès l'entrée dans les locaux	